

# Rapport Article 29 LEC

Expertise Private Credit du groupe Sienna IM  
Sur l'exercice 2024

# Table des matières

## I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

- 1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**
  - A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement
  - B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte
  - C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères
- 2. Moyens internes déployés par l'entité**
  - A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères EGS
  - B. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité
- 3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité**
  - A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance
  - B. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération
  - C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance
- 4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs**
- 5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles**
- 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
- 7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**
- 8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques**
- 9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)**

## II. Déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité

1. Synthèse
2. Description des principales incidences négatives
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
4. Politique d'engagement
5. Référence aux normes internationales

# I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

## 1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

### Le rôle de la finance aujourd'hui dans le contexte de la transition environnementale et sociale

Sienna AM France gère des fonds de dette pour des investisseurs institutionnels qui, depuis les premiers lancements en 2012, reconnaissent et apprécient la spécificité d'intervention en direct auprès des acteurs de l'économie réelle. Son action d'investisseur à la recherche des meilleures solutions financières est guidée par des valeurs d'innovation et de recherche de sens au service des investisseurs.

Sienna AM France fait partie du groupe Sienna IM.

Le Groupe Sienna IM est un gérant d'actifs pan-européen et multi-expertises de la société d'investissement cotée Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Les engagements de GBL sont particulièrement forts en termes de lutte contre le changement climatique, de promotion de la diversité, de transparence et d'accès à des solutions de finance durable. En 2022, GBL est devenue la première holding d'investissement à disposer d'objectifs climatiques alignés sur une trajectoire 1.5°C validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Sienna IM a annoncé son engagement auprès l'initiative SBTi en 2024 et a obtenu la validation de ses cibles en février 2025. Cet engagement trace une trajectoire d'actions de transformation à moyen terme au sein de toutes les expertises du Groupe, qu'il s'agisse d'actifs cotés ou privés, et ouvre la voie à une transition à plus long terme vers un alignement à un scénario climatique +1.5°C maximum d'ici 2040.

Sienna AM France continue de développer ses engagements ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à différents niveaux (avec ses partenaires investisseurs, via la recherche de labels, via l'engagement auprès des associations, etc.). A titre d'exemple :

- Le **renforcement du traitement de la donnée ESG**. En effet, l'acquisition et le traitement des données sont au centre de la démarche responsable de Sienna AM France car l'information ESG à traiter est obtenue directement des entreprises contrairement à la situation sur les grands marchés cotés.
- L'utilisation de **sources de données ESG supplémentaires** comme Carbometrix (données carbone), Iceberg Data Lab (estimation de l'empreinte biodiversité) ou Habitat (analyse biodiversité complète). Ainsi nous avons développé une trajectoire de décarbonation à l'échelle de Sienna AM France et une partie des émissions financées (celles appartenant aux secteurs les plus carbo-intensifs) sont embarquées dans l'engagement SBTi du Groupe Sienna.
- Le lancement du **fonds Sienna Biodiversity Private Credit Fund**, premier fonds européen de dette privée à impact dédié à la biodiversité et fonds de partage. Il cible des PME et projets contribuant à la préservation de la biodiversité, avec des critères d'impact mesurables.

- Finalisation de la première levée de SID3 (Article 9), un fonds de dette d'infrastructure d'environ 150M€, auprès de 7 investisseurs institutionnels.
- Le repositionnement d'un mandat de dette privée dédié au secteur public en fonds d'impact.
- Le recours systématique à l'**analyse des controverses** réalisée par Ethifinance pour les fonds Article 8 et Article 9 SFDR.
- Le renouvellement annuel de l'attribution du Label Greenfin pour trois fonds Article 9 SFDR dédiés à la transition énergétique.
- L'organisation d'un webinaire "**Bilan carbone : enjeux et opportunités**" en collaboration avec Carbometrix en septembre 2024 dans le cadre du dialogue continu de Sienna AM France avec ses emprunteurs ainsi que du renforcement de son engagement climat. Ce webinaire était principalement dédié aux emprunteurs et avait pour objectif de leur présenter la mesure de l'empreinte carbone, les enjeux réglementaires ainsi que l'importance stratégique et opportunités issues de cette mesure. Deux sessions ont été organisées (une en français et une en anglais) et l'ensemble des collaborateurs de Sienna IM ont également été invités en plus des emprunteurs.

### **Les 3 piliers de l'action du Groupe Sienna IM : Climat, Biodiversité, diversité**

Les engagements Sienna AM France sont alignés avec ceux du Groupe Sienna IM : **climat, biodiversité et diversité**.

Pour le climat, Sienna AM France applique les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD), utilise la grille d'analyse du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et a annoncé son engagement auprès l'initiative SBTi en 2024.

Concernant la biodiversité, Sienna AM France met en place progressivement une méthode d'analyse d'impact et de dépendances sur la biodiversité et une analyse quantitative des proxies biodiversité des sociétés financées.

Enfin, les actions pour la diversité sont de trois types : le handicap, la parité et l'emploi des seniors. L'ensemble des collaborateurs de Sienna AM France sont sensibilisés à l'inclusion des personnes en situation de handicap et aux enjeux de la parité via des conférences régulières. L'engagement historique de Sienna AM France sur ces thématiques ESG s'est traduit par ailleurs par la mise en place des indicateurs d'intéressement liés à des objectifs de parité.

### **Politique d'exclusions**

Sienna AM France implémente une politique d'exclusions depuis plusieurs années. Cette politique s'appuie sur celle de Sienna IM et est plus exigeante sur certaines exclusions, comme le charbon, le pétrole et le gaz par exemple.

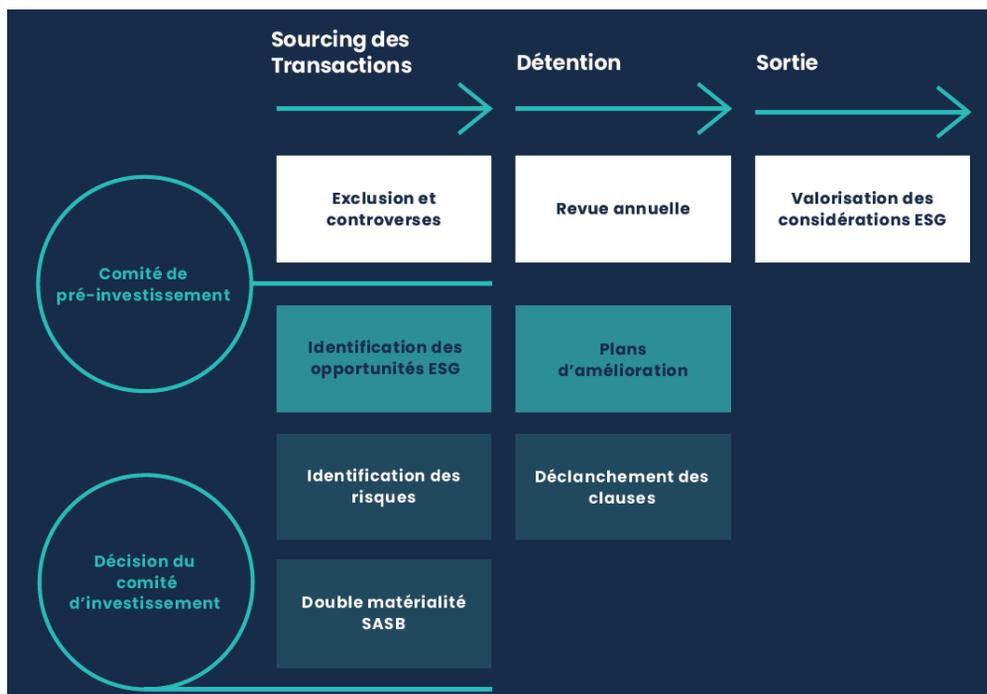
Cette politique a été définie sur la base des lois, interdictions, traités et embargos nationaux et internationaux applicables pour définir son univers d'investissement. Au-delà de ces exigences légales, Sienna AM France accorde également une importance aux critères d'exclusions sectorielles et normatives visant notamment, les droits humains, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles ou l'exposition au charbon. La politique d'exclusions décrit les conditions d'application de ces exclusions. La politique d'exclusions est disponible sur <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2025/04/sienna-im-politique-dexclusions-2024-vf.pdf>

## Politique de controverses

Dans le cadre de l'intégration des critères ESG dans le processus de prise de décision, Sienna AM France vise à implémenter des processus robustes d'identification des controverses ESG et des risques ESG potentiels dès la phase de préinvestissement (hors fonds corporate granulaires<sup>1</sup>). Depuis 2022, Sienna AM France se base sur l'outil d'identification et de scoring des controverses développé par Ethifinance et SESAMm. Cet outil permet d'effectuer une recherche sur plusieurs années et sur une variété de documents. Ces données sont ensuite analysées afin de caractériser la gravité des éventuelles controverses sur une échelle de 0 à 5. Le résultat de ce processus est pris en compte lors de l'examen des débiteurs dans les Comités d'investissement. La politique de controverses est disponible sur <https://www.sienna-im.com/fr/services/dette-privee/>

## Prise en compte de l'ESG dans le processus de décision

La dimension ESG est prise en compte à toutes les étapes du process d'investissement : L'identification des enjeux ESG en phase d'investissement, après application de la politique d'exclusions et de controverses permet aussi de fixer avec l'entreprise les clauses éventuelles des prêts à impact. La revue annuelle se base en particulier sur l'exploitation des questionnaires ESG envoyés annuellement aux emprunteurs via la plateforme d'un prestataire externe et complétés le cas échéant par des données proxies calées sur des échantillons d'entreprises comparables par utilisation des bases Tennaxia, Carbometrix ou Iceberg Data Lab ou directement fournis par le prestataire sélectionné. Lors de cette revue, les controverses et les principales incidences négatives (PAI) sont analysées, et l'ensemble fait l'objet d'une communication aux porteurs de parts. La phase de sortie, en réalité phase de remboursement dans le cas des fonds de prêts, est souvent facilitée par un meilleur accès au refinancement des emprunteurs ayant suivi une démarche ESG de bon niveau. Elle est aussi l'occasion de faire un bilan, notamment de la trajectoire climatique, des investissements.



<sup>1</sup>Financement granulaire spécialisé destiné à des PME/ETI innovantes (dettes court terme).

## Une société engagée dans la prise en compte de tous les enjeux ESG

### Environnement

Sienna AM France s’attache à promouvoir le respect de l’environnement dans sa politique interne de gestion des ressources environnementales.

#### **1. Signature de l’initiative SBTi (Science Based Targets initiative)**

Sienna IM s’est engagée auprès de l’initiative SBTi en janvier 2024 et a entamé une nouvelle phase dans son parcours vers un alignement avec un réchauffement climatique de maximum +1.5°C d’ici à 2040. Le Groupe a défini des objectifs climatiques court-terme d’ici à 2030. Ces objectifs sont alignés sur la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C.

Cet engagement trace une trajectoire d’actions de transformation à moyen terme au sein de toutes les expertises du Groupe, dont Sienna AM France, et ouvrira la voie à une transition à plus long terme vers un alignement avec un réchauffement climatique de maximum +1.5°C d’ici à 2040.

Sienna AM France a volontairement embarqué les activités suivantes : Financement de la Transition Énergétique, Financement Immobilier des entreprises et les secteurs très intensifs en carbone pour les Prêts directs aux entreprises.

Des sessions de sensibilisation se sont tenues tout au long de l’année 2024 pour l’ensemble des équipes de Sienna AM France. L’objectif est de permettre aux équipes de mieux comprendre l’impact de l’engagement de Sienna sur les financements futurs.

#### **2. Bilan Carbone**

##### **a. Opérations de Sienna AM France**

Sienna IM a calculé son bilan carbone 2024 avec la société Carbometrix. Ce bilan carbone a été réalisé avec une méthode fondée sur le marché (market based) pour les scopes 1, 2 et 3 (hors catégorie 15 émissions financées).

	Emissions en tCO <sub>2</sub> e	Part dans l’empreinte globale
<b>Scope 1</b>	4,38	1,44%
<b>Scope 2</b>	2,48	0,82%
<b>Scope 3</b>	297	97,74%

L’empreinte carbone de Sienna AM France et de Sienna IM en général a connu une augmentation expliquée par des évènements exceptionnels et structurels notamment liés au changement de bureaux en 2024.

Dans le cadre de l’engagement SBTi, Sienna IM a mis en place des actions pour réduire ses émissions :

- Passage d’une flotte de véhicules de fonction thermiques à électriques/hybrides afin de réduire les émissions directes.
- Passage des contrats d’électricité standards en 100% renouvelables pour les bureaux. Cette initiative permet de réduire considérablement l’empreinte carbone liée à la consommation d’énergie, tout en soutenant le développement des énergies renouvelables sur le marché.
- Mise en place d’une charte et politique d’achats responsables qui guide les décisions d’achat en privilégiant les fournisseurs et les produits ayant un faible impact environnemental. Cette politique inclut des critères tels que l’évaluation de l’empreinte carbone des fournisseurs et leurs engagements envers des pratiques durables.

## b. Emissions financées

La première source de données sur laquelle se base Sienna AM France pour déterminer ses émissions financées est la donnée réelle communiquée par les emprunteurs à travers le questionnaire ESG, que ce soit le questionnaire ESG de Due Diligence pour les nouveaux financements ou le questionnaire relatif à la campagne de collecte de données ESG annuelle.

L'activité de Sienna AM France se concentre principalement sur des sociétés non cotées, qui, dans la majorité des cas, ne communiquent que de manière limitée sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ou leurs trajectoires de réduction de l'empreinte carbone. Ainsi, lorsque les données réelles ne sont pas accessibles, Sienna AM France transmet à un fournisseur de données externes, Carbometrix depuis 2024, des informations telles que le chiffre d'affaires et le code NACE des sociétés du portefeuille, permettant une évaluation de leur performance carbone basée sur la méthode des estimations propre au fournisseur de données. Carbometrix suit le GHG Protocol et calcule un score de qualité des données PCAF<sup>2</sup> pour les estimations calculées.

	Emissions financées en tCO <sub>2</sub> e	Part dans l'empreinte globale
Scope 1	45 747,34	8%
Scope 2	14 267,36	2%
Scope 3	530 647,22	90%

Taux de couverture : 94%

## 3. Limiter les déplacements et encourager de la mobilité verte

Depuis 2021, le télétravail régulier est proposé à tous les collaborateurs à raison de 2 jours par semaine, limitant ainsi les déplacements générant des émissions de CO<sub>2</sub>.

Conformément à ses engagements, Sienna AM France a mis en place une politique de mobilité verte en faveur de tous les salariés leur permettant une location longue durée de vélo ou de VAE (vélo à assistance électrique) avec une prise en charge significative par l'entreprise.

Sienna AM France a également mis en place une politique voyage visant à privilégier les déplacements professionnels en train lorsque cela est possible notamment pour les courtes distances dont le trajet est réalisable en train en moins de quatre heures.

## Social

Les enjeux sociaux sont pris en compte à tous les niveaux chez Sienna AM France à travers divers dispositifs :

### 1. Objectifs de formation atteints

Les collaborateurs ont été formés en 2024 sur le thème de la biodiversité à travers une formation de 2 heures. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les populations et l'activité économique. Celles-ci sont fortement dépendantes des ressources naturelles alors même qu'elles sont soumises à des pressions croissantes. La formation a été animée par Antoine Cadi, expert biodiversité. Cette formation a balayé différents sujets : définition, grands enjeux, lien avec le climat, solutions envisagées, rôle de la finance, initiatives internationales, etc. Les équipes de gestion et ESG ont bénéficié de 2 heures de formation supplémentaire afin de faire les liens entre enjeux biodiversité et secteurs économiques.

<sup>2</sup>Partnership for Carbon Accounting Financials, une méthodologie spécialisée qui s'appuie sur les principes du GHG Protocol, mais adaptée aux institutions financières

## 2. Des engagements concrets en faveur de la diversité

L'importance des enjeux de diversité qui se décline notamment dans les objectifs qualitatifs fixés dans les accords d'intéressement mesurant les progrès attendus concernant la parité (femmes dans les équipes de gestion, promotion etc.). Un objectif sur trois a été atteint en 2024. Sienna AM France participe au groupe de travail de place Diversité de l'AFG.

## 3. La cohésion des équipes autour du projet de l'entreprise

- Organisation de réunions régulières pour mettre en perspective les résultats des activités avec la trajectoire attendue et les enjeux stratégiques.
- Organisation de moments de convivialités et de rencontres nombreux au cours de l'année au sein de Sienna AM France mais aussi avec les équipes du Groupe (épreuve sportive du Paris Versailles, soirée de fin d'année, pots festifs d'entreprise, petits déjeuners avec les autres expertises du Groupe etc.).

## 4. Un traitement attentif des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est l'élément clé du développement de l'entreprise et un enjeu fondamental de la politique RSE.

Bâtie sur la conviction que la performance de l'entreprise s'appuie avant tout sur les talents des hommes et des femmes, la politique des ressources humaines de Sienna AM France accorde une importance particulière à la fois aux principes d'équité, au développement des individus et à la force du collectif.

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'équivalent temps plein (ETP) permanent	38	41	40	42	40	43,97
% de CDI	95,1%	96,1%	99,6%	100%	100%	98%
Taux de rotation des effectifs	20,0%	14,6%	18,8%	15,3%	13%	18.3%

## 5. Soutien de la formation des jeunes

Sienna AM France fait le choix d'accueillir de nombreux étudiants stagiaires pour leur offrir la possibilité de vivre une expérience professionnelle dans le monde de la gestion de fonds d'investissement. Par ailleurs, l'accueil des stagiaires permet à l'entreprise de profiter de l'appréciation extérieure des jeunes générations tant sur la structure de Sienna AM France que ses modes d'intervention. Cela permet aussi à l'entreprise de rester au contact de l'évolution des attentes des jeunes professionnels.

### Importance de l'évolution des collaborateurs, de leur équilibre et de l'évolution des attentes dans l'organisation du travail

Sienna AM France porte une grande attention à l'ensemble des collaborateurs, leur évolution professionnelle et leur équilibre de vie. Elle est à l'écoute des évolutions sociétales pour adapter l'entreprise aux changements et attentes des collaborateurs.

## 1. Intérêts et évolution des collaborateurs à court et moyen terme

### - *Suivi individuel des évolutions de carrière*

La cohérence individuelle et collective de la politique des ressources humaines en termes d'avancement et de rémunération est appréciée à l'occasion d'une réunion annuelle entre la direction et le responsable des ressources humaines. Un Comité des rémunérations établit annuellement au sein de Sienna AM France un rapport sur la politique de rémunération en place.

## 2. Intérêts et évolution des collaborateurs à long terme

### - *Accompagnement du dispositif de retraite*

Depuis sa création, Sienna AM France a manifesté le souhait d'accompagner les collaborateurs dans leurs intérêts à long terme. Ainsi, un Plan d'Épargne Retraite (PER) est mis en place pour l'ensemble des collaborateurs dont une participation financière importante est supportée par l'entreprise.

### - *Animation de la communauté de travail*

Au-delà des échanges avec le Comité social et économique (CSE), des groupes de travail transverses sont régulièrement constitués pour mener les réflexions et dessiner les orientations sur tous les nouveaux enjeux RH.

### - *Droit à la déconnexion*

La charte de déconnexion (mise en place depuis 2017), dans ce contexte, fait l'objet de rappels réguliers pour sensibiliser les collaborateurs aux dangers de l'absence de rupture entre vie professionnelle et vie personnelle.

## Gouvernance

En 2024, les instances de gouvernance de Sienna AM France ont été organisées selon les bonnes pratiques de place : le Conseil de surveillance institué comporte 38% des membres indépendants et 25% de femmes. Au sein du Conseil de surveillance ont été mis en place :

- Un Comité des rémunérations avec 60% de membres indépendants et 40% de femmes dont la présidente.
- Un Comité stratégique avec 50% de membres indépendants et 25% de femmes.
- Un Comité ESG avec 66% de femmes dont la présidente qui se tient deux fois par an.

Au niveau de nos propres opérations, nous nous impliquons dans les réflexions de place sur ce sujet puisque la Directrice générale déléguée de Sienna AM France, Marianne des Roseaux, est présidente du Club Diversités de l'AFG.

## Doctrine d'impact

Sienna AM France a développé une stratégie interne d'impact visant à orienter ses investissements vers des actions concrètes et mesurables, en s'appuyant notamment sur le cadre de l'Institut de la Finance Durable. Cette stratégie se traduit dans les fonds de dette par une prise en compte rigoureuse des critères ESG dans la sélection et le suivi des emprunteurs, afin de soutenir des projets générateurs d'impact positif réel, en cohérence avec les enjeux de durabilité.

L'investissement à impact est fait avec l'intention de générer un impact positif et mesurable, tout en ayant un objectif de générer du rendement financier. Sienna AM France adhère à la charte d'impact de l'Institut de la Finance Durable (IFD) et fait partie des groupes de travail de place sur ce thème.

L'impact est un engagement fort en faveur de l'action pour Sienna AM France, et se décline de la façon suivante :

- Impact et performance financière : conciliation de l'impact avec la recherche de rendement financier et réalisation de deals bilatéraux principalement (permettant une plus grande flexibilité en matière de documentation financière).
- Cadres internationaux reconnus : les fonds d'impact contribuent à l'atteinte d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
- Trois piliers au cœur de la démarche d'impact :
  - **Intentionnalité** : objectif de participer à la transformation de l'économie tout en respectant le principe de la transition juste dans le cadre des ODD ;
  - **Additionnalité** : mise en place de clauses d'impact, engagement auprès des entreprises financées et participation de Sienna AM France aux travaux de place
  - **Mesurabilité** : à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour suivre les impacts positifs et les externalités négatives des financements réalisés.
- Transparence : auprès des investisseurs à travers un reporting annuel.
- Contribution active aux travaux du groupe de travail de l'IFD sur la mise en œuvre d'une grille d'analyse adaptée à la dette privée.

## B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Reporting au niveau de Sienna AM France	Fréquence	Contenus principaux
Rapports ESG	Annuelle	- Rapport article 29 LEC et déclaration sur les principales incidences négatives
Site internet	Ad hoc	- Politiques : de durabilité (avec le résumé de politique de rémunération), ESG, feuille de route climat, biodiversité, de controverses, d'exclusions - Définition d'un investissement durable - Liste des initiatives auxquelles Sienna IM a adhéré - Rapport PRI (Principes pour l'investissement responsable) - Rapport de durabilité - Classification SFDR des fonds (au sein du Rapport article 29 LEC)

Reporting au niveau des fonds	Fréquence	Contenus principaux
Documentation précontractuelle	Ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classification SFDR</li> <li>- Objectifs de développement durable (ODD) retenus</li> <li>- Objectifs ESG quantitatifs</li> <li>- Classification impact</li> </ul>
Rapport annuel	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'investissements durables conformément à l'art.2 (17) du règlement SFDR</li> <li>- % d'investissements alignés sur la Taxonomie</li> <li>- Structure du portefeuille/ODD</li> <li>- Clauses d'impact (liste et réalisation)</li> <li>- Résumé des retours des questionnaires annuels à travers des indicateurs E, S et G</li> <li>- Suivi de l'obtention de labels (Greenfin)</li> </ul>

### C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères

Depuis 2004, Sienna AM France s'engage auprès des organisations actives dans le domaine de l'ESG afin de participer aux discussions, définitions et réflexions sur les problématiques ESG que les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) rencontrent.

Le tableau ci-dessous reprend les engagements pris par Sienna AM France, soit directement soit à travers le groupe Sienna IM, au sein de diverses associations ainsi que les chartes signées, à ce jour.

	Thèmes	Activité principale	Date
<b>Finance durable</b>			
Initiatives	Institut de la Finance Durable	Émanation de Europlace pour la finance durable	2021
	Principles for Responsible Investment (PRI)	Émanation de l'ONU pour la finance durable	2015
	Association Française de la Gestion financière (AFG)	Représentation des SGP françaises	2005
	Centre des professions financières	Représentation des professions financières, formation	2004
	Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	Organisme à but non lucratif qui élabore des normes comptables en matière de développement durable	2023
	Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)	Espace d'échange indépendant du secteur immobilier tertiaire sur le développement durable et l'innovation	2020

	Thèmes	Activité principale	Date
<b>Finance durable</b>			
Initiatives	Club du développement durable – France Invest	Mobilisation en faveur du développement durable	2023
<b>Climat</b>			
Initiatives	Science Based Targets initiatives (SBTi) <sup>3</sup>	Initiative destinée à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique via l'engagement des entreprises	2024
	Climate Disclosure Project (CDP)	Organisation qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises	2023
	Initiative Climat International (iCI)	Création par des sociétés françaises de capital-investissement qui ont décidé d'unir leurs forces et de contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C	2021
Cadre de référence	Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2021
<b>Biodiversité</b>			
Initiatives	The Finance Statement on Plastic Pollution	Déclaration financière sur la pollution plastique qui vise à appeler les gouvernements à établir un cadre ambitieux pour soutenir le secteur financier à prendre des mesures pour lutter contre la pollution par le plastique	2024
	Finance for Biodiversity Pledge	Initiative pour la protection de la biodiversité au travers de la finance	2023
	The FAIRR Initiative (FAIRR)	Réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et aux opportunités ESG dans le secteur alimentaire mondial	2023
<b>Diversité</b>			
Engagement collaboratif	France Invest	Signataire de la charte sur la diversité	2020

<sup>3</sup>Depuis février 2025, Sienna IM a obtenu le statut « validé » de la part de SBTi pour ses objectifs de réduction des émissions de GES.

## Labels

L'équipe Transition Énergétique de Sienna AM France a renouvelé la labellisation Greenfin de ses trois fonds dédiés à l'accompagnement de la transition énergétique européenne.

Un audit de suivi de conformité du label est réalisé chaque année par le cabinet Novethic. Le dernier contrôle a confirmé le respect des principes du label et la part verte de 100% pour chacun des trois fonds.

Ce label témoigne du respect des engagements pris envers les investisseurs et de la recherche constante d'impact dans les activités d'investissement en faveur des acteurs économiques de la Transition Énergétique.

## **2. Moyens internes déployés par l'entité**

### A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

#### Ressources financières

**Le budget ESG est réparti entre les ressources humaines, les expertises, la formation et les données.**

Pour 2024, le budget ESG représente **4%** du chiffre d'affaires de Sienna AM France, soit environ **663 K€**. Le budget ESG a augmenté ces dernières années avec la prise de conscience croissante, que ce soit au sein du secteur d'activité de Sienna AM France ou parmi ses investisseurs, quant à l'importance de l'intégration des critères ESG dans ses activités. Sienna AM France doit également répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'aux normes internationales qui continuent d'évoluer (CSRD, SFDR, Taxonomie, article 29 LEC, etc.). Et pour cela, la société anticipe le coût d'accès aux données des emprunteurs dans le contexte paradoxal où les intermédiaires doivent fournir des rapports quand les emprunteurs PME/ETI ne sont pas encore soumis à la directive CSRD.

L'engagement ESG de Sienna AM France s'inscrit dans sa vision long terme de créer de la valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes. La société est convaincue que les efforts, financiers et humains, mis en œuvre pour la prise en considération efficace des critères ESG contribuera à l'identification de nouvelles opportunités d'investissements alignées avec des objectifs financiers et durables tout en atténuant les risques ESG associés.

#### Ressources humaines

L'équipe ESG est composée comme suit :

- Chief Sustainability Officer (CSO) depuis septembre 2023. Elle est également CSO de Sienna IM depuis février 2023. Elle possède une expertise de premier plan dans le domaine de la finance durable, combinant des années d'expérience en matière d'investissements durables et des réalisations reconnues dans le développement de solutions durables ;
- ESG Senior Associate depuis janvier 2024. Elle était précédemment consultante au sein d'un cabinet de conseil international pendant 4 ans dans le secteur de l'Asset Management. Elle est aujourd'hui en charge des sujets ESG. Durant son expérience précédente, elle a travaillé sur des projets d'analyse d'impact de la réglementation finance durable sur des sociétés de gestion de portefeuille. Elle a également accompagné ses clients pour leur mise en conformité sur divers sujets ESG.

Le Chief Risk Officer (CRO) est pleinement impliqué dans les enjeux ESG au sein de la société de gestion, en particulier en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement.

Sienna AM France a mis en place un Comité ESG composé de correspondants ESG représentant chacune des branches de l'entreprise, de la gestion aux équipes commerciale et marketing en passant par la direction financière et la conformité. Ce qui permet d'assurer un suivi des sujets ESG pour les différents départements que ce soit au niveau de la gestion des fonds ou de la gestion de l'activité de l'entreprise (cf. section 3.A pour plus de détails).

Et l'équipe ESG de Sienna AM France s'appuie sur les ressources ESG du reste du groupe (3 autres personnes à temps plein), grâce à une organisation transversale.

### **Ressources techniques**

Sienna AM France dispose d'un outil propriétaire au niveau du groupe pour le suivi des fonds (SALT) qui intègre également le suivi des indicateurs extra-financiers des emprunteurs par fonds (lorsqu'applicable).

Sienna AM France s'appuie par ailleurs sur des moyens externes avec le recours à des compétences spécifiques.

Une méthodologie de scoring ESG a également été développée en interne par Sienna AM France. Cette méthodologie se fonde sur une analyse Risques/Opportunités tout en prenant en compte le principe de double matérialité (matrice du SASB<sup>4</sup> comme base pour définir la matérialité financière). Les scores E, S et G seront déterminés séparément avant d'être pondérés afin de définir un score ESG global. La décision finale d'attribution du score sera prise collectivement au niveau du Comité d'investissement.

- **Prestataires externes et fournisseurs de données**

### **EthiFinance**

Les opportunités d'investissement font l'objet d'une analyse des controverses systématique réalisée par EthiFinance (pour les fonds article 8 et article 9, l'analyse des controverses est réalisée en interne pour les autres fonds).

EthiFinance utilise un outil d'identification et de scoring des controverses développé avec SESAMm. Cet outil permet d'effectuer une recherche sur plusieurs années et sur une variété de documents. Ces données sont ensuite analysées afin de caractériser la gravité des éventuelles controverses. EthiFinance établit un rapport de controverses systématique. Celui-ci a une note comprise entre 0 et 5 (« Not identified » à « Critical risk »). Chaque rapport est analysé par Sienna AM France qui se réserve le droit de ne pas poursuivre le financement s'il semble que le risque lié à la controverse est trop important.

Un partenariat de conseil et de suivi est également établi avec EthiFinance concernant les engagements des fonds d'impact.

---

<sup>4</sup>Sustainability Accounting Standards Board

### Tennaxia

Les données ESG revêtent une importance capitale pour l'activité de Sienna AM France dans la mesure où elles contribuent à alimenter les analyses extra-financières, la gestion des risques, les rapports réglementaires ainsi que la participation de la société aux initiatives internationales.

Sienna AM France a choisi de travailler avec un partenaire qualifié et expérimenté pour la collecte de données fiables et complètes des entreprises non cotées. Sienna AM France a sélectionné Tennaxia, un prestataire qui accompagne les entreprises ainsi que les investisseurs dans le pilotage de leur performance durable en mettant en œuvre des solutions innovantes.

Tennaxia accompagne Sienna AM France pour la collecte et l'analyse des données ESG de ses emprunteurs à partir d'un questionnaire qui regroupe les différentes thématiques ESG (empreinte carbone, principales incidences négatives, Taxonomie, etc.).

Tennaxia propose également une fonctionnalité de benchmarks sectoriels avec des données statistiques, anonymisées et consolidées des entreprises qui sont gérées à travers la plateforme.

Les équipes Sienna AM France se tiennent à la disposition des emprunteurs pour répondre à leurs questions et planifient des relances régulières dans une optique d'amélioration continue du taux de réponse chaque année.

### Carbometrix

Sienna AM France a sélectionné Carbometrix pour accompagner les emprunteurs dans le calcul de leur bilan carbone ainsi que la définition de leur trajectoire de décarbonation. Ce processus sera mis en place de manière volontaire pour les emprunteurs actuels et sera demandé systématiquement pour les nouveaux financements de la Transition Énergétique, les prêts directs aux entreprises qui opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et les financements immobiliers des entreprises.

L'objectif est que Sienna AM France propose aux emprunteurs de passer par Carbometrix pour le calcul de leur bilan carbone.

Carbometrix met une plateforme à disposition de Sienna AM France pour la consolidation des émissions financées. Carbometrix propose également le calcul d'estimations lorsque les informations ne sont pas disponibles.

### Iceberg Data Lab

Sienna AM France a mis en place un partenariat avec Iceberg Data Lab depuis 2023 afin d'obtenir une empreinte biodiversité pour les entreprises financées.

L'empreinte biodiversité n'est pas encore suivie par la majorité des entreprises financées qui ne sont généralement pas encore matures sur ce sujet. Dans ce contexte, le recours à un prestataire spécialisé permet d'obtenir des estimations robustes et comparables, afin de disposer d'un premier niveau d'analyse.

## Habitat

Habitat est une entreprise canadienne spécialisée dans la conservation, l'aménagement et la gestion de la biodiversité et des écosystèmes. Sienna AM France a signé un partenariat avec Habitat en 2024 visant à intégrer la biodiversité dans les portefeuilles de dette privée. Ce partenariat permet à Sienna d'accéder à l'outil innovant NatureInvest™ d'Habitat.

Dans ce cadre, Habitat réalise les analyses biodiversité pour l'ensemble des financements étudiés pour le fonds Sienna Biodiversity Private Credit Fund.

## Weefin

Sienna AM France va faire évoluer la gestion des données ESG en travaillant avec Weefin pour intégrer ces données, centraliser leur contrôle, leur suivi et automatiser les processus associés.

Weefin est une fintech qui a développé une plateforme SaaS<sup>5</sup> appelée « ESG Connect » qui permet de centraliser l'ensemble des données ESG. La plateforme permettra de croiser les différentes bases de données ESG des différents fournisseurs de Sienna AM France.

Les objectifs principaux de la plateforme « ESG Connect » sont :

- L'intégration automatique des données financières et ESG et la centralisation de ces données ;
- Le contrôle et le suivi des indicateurs ESG ainsi que l'historisation de l'ensemble des données récupérées, calculées et reportées ;
- La mise à jour automatique des données ESG et des calculs méthodologiques pour la création des rapports réglementaires.

L'implémentation de l'outil a été lancée en 2024.

## B. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

Sienna AM France dispose d'une équipe ESG dédiée, ce qui permet de renforcer les moyens consacrés à l'intégration des enjeux ESG. Cette équipe contribue au développement des capacités internes, notamment à travers la formalisation de processus, la sensibilisation des équipes d'investissement, ainsi que le suivi des indicateurs ESG. En complément, le recours à des prestataires externes spécialisés permet d'accéder à des données ESG, y compris sur des thématiques complexes telles que le climat ou la biodiversité, afin d'alimenter les analyses et d'objectiver les décisions d'investissement.

Sienna AM France a développé une trajectoire de décarbonation à l'échelle de la société de gestion et une partie de ses émissions financées (celles appartenant aux secteurs les plus carbo-intensifs) en lien avec l'engagement SBTi du groupe Sienna.

L'équipe ESG a également travaillé sur les grilles d'analyse ESG afin de les harmoniser dans la mesure du possible pour les différents fonds de dette gérés, du Corporate à l'Immobilier et à l'Infrastructure.

Enfin, Sienna AM France a développé ou mis à jour plusieurs politiques ESG, en déclinant directement de celles du Groupe Sienna comme la politique d'exclusions ou encore la feuille de route climat.

---

<sup>5</sup>Software as a Service

### 3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

#### A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

##### Une gouvernance inclusive

Sienna AM France s'appuie sur un dispositif de gouvernance au meilleur niveau pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie ESG : un Comité ESG opérationnel au sein de Sienna AM France, sous la supervision du Comité ESG du Conseil de surveillance. Le Comité ESG opérationnel est composé de correspondants ESG représentant chacune des branches de l'entreprise. Ce mode inclusif de gouvernance permet d'assurer un suivi des sujets ESG pour les différents départements que ce soit au niveau de la gestion des fonds ou de la gestion de l'activité de l'entreprise.

Ce Comité est présidé par Alix Faure, CSO, et se réunit tous les deux mois.

Les objectifs du Comité ESG sont les suivants :

- Réfléchir aux différents enjeux et problématiques ESG propres aux activités de gestion de Sienna AM France ;
- Assurer le suivi des exigences réglementaires liée à la finance durable au sein de l'activité de gestion ;
- Présentation de thématiques spécifiques en fonction du besoin (SBTi, biodiversité, etc.).

La gouvernance au sein de Sienna AM France se décline également au niveau du :

- Comité ESG de pilotage qui se réunit de manière hebdomadaire et agit en tant que moteur des différents projets et travaux ESG entrepris au sein de Sienna AM France.
- Comité ESG de supervision créé par le Conseil de surveillance de l'entreprise. Ce Comité est présidé par l'un de ses membres, Sophie Chipot Kolosvari, qui est Conseil général du Groupe. Depuis 2024, ce Comité ESG de supervision est intégré au sein du Conseil de surveillance de l'actionnaire principal de Sienna AM France, Sienna 2A.

Ce mode d'organisation permet à la fois comme le suggère la TCFD une implication directe de la direction générale en lien avec le Groupe Sienna, un pilotage permanent, et une inclusion de tous les départements de l'entreprise.



## B. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

L'activité Sienna AM France est essentiellement tournée vers le financement direct de l'économie au travers de fonds de prêts.

Elle prend en compte les meilleures pratiques en matière de durabilité. La politique salariale prend en compte également les meilleures pratiques réglementaires et en termes ESG.

### 1. Les composantes de la rémunération de Sienna AM France

La politique de rémunération est conçue en accord avec les dispositions de la Directive AIFM, elle favorise dans ce cadre une gestion saine et efficace du risque et est susceptible de prévenir toute prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des FIA gérés. La politique de rémunération de Sienna AM France est ainsi fondée sur l'application du principe de proportionnalité au sens de la directive AIFM. La rémunération annuelle se compose :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable discrétionnaire individuelle ;
- d'une rémunération variable collective assise sur les accords d'intéressement de la société ;
- d'un abondement du plan d'épargne retraite mis en place par l'entreprise.

Les autres éléments de rémunération incluent le cas échéant une participation au capital de l'entreprise, et une affectation des commissions de performance acquises sur certains fonds.

## 2. Une Gouvernance RH au meilleur niveau

Un Comité des rémunérations a été mis en place pour examiner annuellement les principes de la politique de rémunération de l'entreprise, son évolution ainsi que sa mise en œuvre. Ce Comité est composé de membres qui disposent d'une expertise et d'une expérience professionnelle suffisantes concernant les activités de gestion et de contrôle des risques. Le Comité présente annuellement un rapport au Conseil d'administration. Le Conseil peut recommander à la Direction Générale, si nécessaire des modifications de sa politique de rémunération. La détermination des rémunérations fixes et variables relève des attributions de la Direction Générale dans le cadre de la politique des rémunérations validée par le Conseil d'administration et qui en contrôle l'application. Le rapport annuel des rémunérations établi par le Comité est tenu à la disposition de l'AMF. Il est également partagé aux investisseurs des fonds qui le demandent.

## 3. Prise en compte des risques de durabilité et des critères RSE

### 3.1 Prise en compte des critères E et S dans la politique de rémunération

L'ensemble des collaborateurs du groupe, dont Sienna AM France, se sont vus fixés pour 2024 au moins un objectif annuel en lien avec la durabilité. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2025.

Pour les collaborateurs intervenant dans la gestion des fonds ayant des objectifs d'investissements durables à travers la mise en place de critères E et S, les évaluations et objectifs individuels incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'atteinte ou non des objectifs d'investissement durable fixés (objectif de déploiement des investissements E et S notamment).

Par ailleurs, les accords d'intéressement de la société intègrent des objectifs sur des indicateurs ESG notamment « S » (formation des salariés, parité) et « E » (empreinte carbone de l'entreprise).

### 3.2 Prise en compte des critères liés à l'égalité Femmes-Hommes

- Sienna AM France est signataire de la charte France Invest pour favoriser la Parité Femmes-Hommes.
- L'accord d'intéressement signé en juin 2021 prend explicitement en compte des paramètres sociaux tels que l'égalité Femmes-Hommes ou l'accès à la formation.

## C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance

La dimension ESG est explicitement incluse dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Un Comité ESG spécialisé a été mis en place au niveau du Comité de surveillance aux côtés des Comités stratégique, des nominations et des rémunérations.

## 4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Sienna AM France est un acteur de la dette privée dont les ressorts sont différents des sociétés de gestion centrées sur les valeurs mobilières cotées. Sienna AM France n'est pas un actionnaire ayant la possibilité d'acheter ou de vendre des titres. A ce titre, s'il est tout à fait possible d'entamer un dialogue avec des emprunteurs privés sur des thématiques ESG et de demander le respect d'objectifs, le processus d'escalade, classique et nécessaire dans toute forme d'engagement n'est pas répliquable : Sienna AM France ne peut pas sanctionner le management de l'entreprise par le vote ou le dépôt de résolutions de vote, ni ne peut alléger sa position ou la vendre partiellement ou en totalité. En tant que prêteur, Sienna AM France doit aller à l'échéance de son prêt et son influence s'exerce essentiellement lors de la mise en place de la transaction.

En tant que détenteur de dette privée, Sienna AM France pratique cependant une forme d'engagement en lien avec l'exercice de son métier de prêteur :

- Les transactions sont dans leur majorité (80% environ) le fait de deals bilatéraux qui permettent un dialogue initial approfondi avec l'emprunteur. Lors de la mise en place de la transaction, Sienna AM France inclut dans les éléments clés de la discussion, l'engagement de l'emprunteur à fournir annuellement des données ESG ;
- Lorsque cela est possible, soit dans le cas des fonds d'impact développés par Sienna AM France, la société inclut des clauses de type SLL « Sustainability Linked Loans » qui font l'objet de discussions avec l'entreprise et d'engagements de la part de l'emprunteur à atteindre des indicateurs prédéfinis et en lien avec son métier. Ces clauses sont la conséquence d'un dialogue approfondi avec l'emprunteur et sont exigeantes. Elles peuvent inclure des sanctions sous forme de hausse du taux d'intérêt en cas de non-respect des objectifs ou des bonifications sous forme de baisse du taux d'intérêt en cas de respect des objectifs fixés préalablement.

### Audit social

Un audit social est réalisé en amont du financement pour le Fonds à Impact Social de Sienna AM France, par un cabinet de conseil en stratégie et management. A l'issue de cet audit, une note d'analyse du climat social au sein de l'entité en question permet à Sienna AM France de s'assurer de l'adéquation entre sa trajectoire sociale et celle du fonds auquel l'entité postule. Cet audit permet également de formuler des recommandations pour l'amélioration de la trajectoire sociale.

### Audit biodiversité

Un audit biodiversité est réalisé en amont de chaque financement pour le Fonds Biodiversité de Sienna AM France, par Habitat, cabinet de conseil en biodiversité. A l'issue de cette évaluation, une note d'analyse de la trajectoire biodiversité au sein de l'entité en question permet à Sienna AM France de s'assurer de l'adéquation biodiversité entre l'objectif du fonds et celui de l'entreprise étudiée. Cet audit permet également de formuler des recommandations pour des indicateurs clés de performance qui sont matériels pour l'entreprise en termes de biodiversité.

### Politique de controverses

Dans le cadre de sa politique d'intégration ESG, Sienna AM France vise à implémenter des processus robustes d'identification des controverses ESG ainsi que des potentiels risques ESG, et ce dès la phase de préinvestissement (en dehors des fonds corporate granulaires). L'analyse des controverses est prise en compte lors de l'examen des débiteurs dans les Comités d'investissement.

## Politique d'exclusions

La politique d'exclusions est disponible sur le <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2025/04/sienna-im-politique-dexclusions-2024-vf.pdf>. Elle exclut notamment toutes les entreprises :

- Qui ne respectent pas les grands principes internationaux type UNGC ou encore celles qui sont présentes dans les juridictions controversées ;
- Engagées dans le développement, la production, le commerce et le stockage d'armes dont l'utilisation est prohibée par les engagements internationaux de la France et de l'Italie ;
- Engagées dans la production et la distribution de contenus pornographiques ;
- Engagées dans la production et la distribution des produits de tabac ;
- Engagées de façon directe ou indirecte dans l'exploitation ou l'utilisation du charbon thermique ;
- Engagées de façon directe ou indirecte sur les énergies fossiles non conventionnelles ;
- Ayant des projets de développement de leurs gisements d'énergie fossile conventionnelle ; etc.

## 5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

### A. Taxonomie européenne

La majorité des entreprises financées par Sienna AM France sont des PME/ETI, des sociétés projets (SPV) portant des actifs de production d'électricité d'origine renouvelable ou des actifs immobiliers, et des collectivités locales qui ne disposent souvent pas encore des moyens nécessaires pour évaluer leur alignement avec la Taxonomie. En particulier, elles ne fournissent pas de ventilation entre chiffre d'affaires et Capex (dépenses en capital) pour les activités potentiellement alignées.

Sienna AM France organise une campagne de collecte de données ESG annuelle qui permet notamment d'évaluer l'évolution des portefeuilles et les progrès des entreprises afin d'identifier si elles ont réalisé leur auto-évaluation par rapport à l'alignement Taxonomie.

En l'absence d'auto-évaluation par les entreprises, Sienna AM France s'appuie sur une analyse interne pour évaluer le respect des critères techniques sur la base des informations communiquées par les entreprises.

Compte tenu des limites pratiques liées à la disponibilité des données chez les PME/ETI mentionnées ci-dessus, la SGP adopte une approche simplifiée. Si une activité est jugée alignée (sur la base des critères techniques, DNSH<sup>6</sup> et des garanties minimales), cet alignement est considéré comme total, c'est-à-dire qu'il couvre l'intégralité des indicateurs financiers (chiffre d'affaires et Capex). À l'inverse, si une activité n'est pas alignée, elle est exclue dans son ensemble pour ces mêmes indicateurs. Cette approche est justifiée par le fait que les entités financées opèrent généralement dans une seule activité économique principale, rendant la distinction entre ces indicateurs moins pertinente.

**63%** des encours déployés par Sienna AM France au 31/12/2024 sont éligibles à la Taxonomie Européenne.

---

<sup>6</sup>Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice significatif à l'un des cinq autres objectifs environnementaux.

## Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères techniques du règlement (UE) Taxonomie 2020/852

Part des investissements destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total des investissements		Pourcentage (%)
Pourcentage d'actifs couverts par rapport au total des investissements du gestionnaire d'actifs. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	Sur la base du chiffre d'affaires	3,3%
	Sur la base des dépenses d'investissement	3,3%

### Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	95%
Part des <b>expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	0%
Part des <b>produits dérivés</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	0%

### Ventilation par objectif environnemental

Pour rappel, les six objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines,
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et des écosystèmes
% du chiffre d'affaires	2,8%	2,8%	-	0,5%	-	-
% des dépenses d'investissement	2,8%	2,8%	-	0,5%	-	-

## Ratio d'alignement sur base volontaire intégrant une estimation de l'alignement des contreparties

Part des investissements destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total des investissements		Pourcentage (%)
Pourcentage d'actifs couverts par rapport au total des investissements du gestionnaire d'actifs. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	Sur la base du chiffre d'affaires	17%
	Sur la base des dépenses d'investissement	17%

### B. Combustibles fossiles

**0%** des entreprises/organisations financées par Sienna AM France sont **actives dans le secteur des combustibles fossiles** au 31/12/2024. Sienna IM a publié une politique d'exclusions sur son site (dernière mise à jour en septembre 2024), elle est applicable à tous ses fonds et exclut à 100% les entreprises :

- Ayant des projets de développement de leurs gisements d'énergie fossile ;
- Engagées de façon directe ou indirecte sur les énergies fossiles non conventionnelles ;
- Engagées dans l'exploitation ou l'utilisation du charbon thermique.

## 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Le champ d'activité de Sienna AM France concerne uniquement des sociétés non cotées qui le plus souvent ne publient que très partiellement, en raison de leur taille, des données relatives à leurs émissions de GES ou encore à leur trajectoire de réduction de leur empreinte carbone. L'action déterminée de Sienna AM France sur le climat prend en compte ce champs de contrainte très différent de celui auquel font face les gérants intervenant sur les grandes entreprises ou sur les entreprises cotées.

### Signature de l'initiative SBTi

Sienna IM s'est engagée auprès de l'initiative SBTi en janvier 2024 et a entamé une nouvelle phase dans son parcours de décarbonation. Le Groupe a défini des objectifs climatiques court-terme à horizon 2030. Ces objectifs seront alignés sur la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C d'ici à 2040.

**Au niveau de ses opérations**, Sienna IM réalise chaque année son bilan carbone afin de quantifier ses émissions de gaz à effet de serre et d'évaluer son impact environnemental. Cette démarche s'appuie sur le Greenhouse Gas (GHG) Protocol, une norme internationalement reconnue, qui garantit une méthodologie rigoureuse, scientifique et transparente. Grâce à ce bilan carbone, Sienna établit un inventaire complet et détaillé de ses postes d'émissions, ce qui lui permet de mieux comprendre son impact environnemental. Cette approche facilite l'identification de leviers de décarbonation et la définition d'actions concrètes pour réduire ses émissions.

- **Réduction des émissions absolues sur les Scopes 1 & 2**

Sienna IM, dont Sienna AM France, s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 54,6 % d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023. Cet objectif a été fixé selon une approche de contraction absolue compatible avec un scénario de +1,5 °C.

- **Réduction des émissions sur le Scope 3 (catégories 1 à 14)**

Sienna IM, dont Sienna AM France, a développé des outils pour réduire les émissions absolues de GES du Scope 3, catégories 1 à 14 : passage d'une flotte de véhicules de fonction thermiques à électriques/hybrides, passage des contrats d'électricité standards en 100% renouvelables pour l'ensemble des bureaux, mise en place d'une charte et politique d'achats responsables, mise en place d'une politique voyage, promotion de l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture et/ou deux-roues individuels pour les trajets domicile-travail des collaborateurs.

Concernant les **émissions financées**, Sienna IM, via Sienna AM France, a fixé des objectifs pour 2033 pour chaque secteur à forte intensité carbone basés sur les données de 2023 en lien avec l'engagement SBTi :

- **Ciment** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de GES du ciment dans son portefeuille de dette privée de 27,5% par tCO<sub>2</sub>e/t<sup>7</sup> d'ici 2033, en utilisant 2023 comme année de référence.
- **Transport terrestre** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport terrestre au sein de son portefeuille de dette privée de 39,06% par gCO<sub>2</sub>e/t.km<sup>8</sup> d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Aviation** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation au sein de son portefeuille de dette privée de 35 % par gCO<sub>2</sub>e/RTK<sup>9</sup> d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Bâtiments** : Sienna IM s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dans son portefeuille de dette privée de 69,1 % par kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> d'ici 2033 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Énergie** : Sienna IM s'engage à continuer de financer uniquement des projets d'électricité renouvelable jusqu'en 2033.

Ces objectifs ont été définis selon la méthode « Sectoral Decarbonization Approach » (SDA), développée par SBTi. Fondée sur des données scientifiques, cette approche permet aux entreprises d'établir des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignées sur les spécificités de leur secteur d'activité.

Sienna AM France a volontairement embarqué les activités suivantes : Financement de la Transition Énergétique, Financement Immobilier des entreprises et les secteurs très intensifs en carbone pour les Prêts directs aux entreprises.

<sup>7</sup>Tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent émises par tonne de produit cimentaire (clinker, ciment et substituts de ciment produits) produite. Unité de mesure des émissions de GES rapportées à la production d'une tonne de ciment, permettant d'évaluer l'intensité carbone du processus de fabrication.

<sup>8</sup>Grammes de CO<sub>2</sub> équivalent par tonne-kilomètre – unité de mesure des émissions de GES rapportées au transport d'une tonne de marchandise sur une distance d'un kilomètre.

<sup>9</sup>Grammes de CO<sub>2</sub> équivalent par Revenu Tonne-Kilomètre (RTK) – unité de mesure des émissions de GES rapportées au transport d'une tonne payante (fret ou passager) sur une distance d'un kilomètre.

## **Collecte des données relatives au climat**

Sienna AM France réalise :

- (i) des opérations de financement essentiellement avec des TPE/PME ou des collectivités souvent non soumises aux exigences de publication (CSRD), ou
- (ii) des financements d'actifs logés dans des SPV (Special Purpose Vehicle). Dans ce cadre les données permettant de mesurer les émissions de GES et donc d'évaluer leur trajectoire dans le temps, ne sont le plus souvent pas disponibles.

Sienna AM France organise depuis 2021 une campagne de collecte de données ESG auprès de ses emprunteurs, qui prévoit notamment et la transmission des données d'émissions de GES en scope 1, 2, et 3. Sienna AM France a sélectionné Tennaxia, depuis début 2024, un prestataire qui accompagne les entreprises ainsi que les investisseurs dans le pilotage de leur performance durable en mettant en œuvre des solutions innovantes pour l'accompagner dans cette campagne.

Depuis 2024, Sienna AM France bénéficie de l'expertise de Carbometrix pour le calcul des estimations des émissions (scope 1, 2 et 3) pour les activités suivantes : financement de la Transition Énergétique, financement Immobilier des entreprises et les Prêts directs aux entreprises. Cet exercice a permis d'avoir des proxies pour les emprunteurs qui ne calculent pas à date leur bilan carbone.

## **Fonds strictement dédiés à la transition climatique**

Sienna AM France gère quatre fonds dédiés à la transition climatique :

- 2 fonds qui financent la production d'électricité d'origine renouvelable ;
- 1 fonds qui finance les actions en faveur de l'efficacité énergétique ;
- 1 fonds dont l'objectif est de financer différents types de projets d'infrastructure dédiés à la transition énergétique. Les projets soutenus doivent être capables de générer des impacts positifs tangibles, quel que soit leur type :
  - Production d'énergie renouvelable : augmenter la proportion d'infrastructures résilientes et renouvelables.
  - Stockage de l'énergie : réduire l'utilisation des installations de production d'énergie les plus émettrices de gaz à effet de serre
  - Mobilité à faible émission de carbone : augmenter l'offre de mobilité propre et plus respectueuse de l'environnement

Sienna AM France calcule et publie pour tous le montant des émissions évitées calculées en «tCO<sub>2</sub> évitées». Trois fonds dédiés à la transition climatique bénéficient du label Greenfin, et la méthode de calcul est validée à l'origine par le cabinet EY et depuis 2023 par Novethic.

### Plan d'amélioration continue

A partir de janvier 2025, Sienna IM instauré un Comité climat qui se réunira semestriellement. Les principales missions de ce comité seront les suivantes :

- Définition et mise à jour régulière de la stratégie climat de Sienna IM : Le Comité élaborera et ajustera la stratégie climat en fonction des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques du secteur.
- Évaluation des performances climatiques : Lors de ses réunions semestrielles, le comité analysera les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations et des investissements, ainsi que les initiatives de durabilité mises en place. Cette évaluation permettra de mesurer l'impact des actions et de garantir la conformité avec les objectifs climatiques.
- Proposition d'actions correctives : Sur la base des évaluations réalisées, le comité proposera des actions correctives visant à améliorer les performances climatiques. Ces recommandations pourront inclure des ajustements de la stratégie climat, des initiatives supplémentaires pour réduire nos émissions de GES, et des mesures pour renforcer notre engagement en faveur de la durabilité.

Par ailleurs, le Groupe Sienna IM s'engage en 2025 à travailler sur une analyse de résilience. Et Sienna AM France rencontre en 2025 plusieurs fournisseurs de données pour tenter de trouver un prestataire de qualité qui pourrait renforcer la prise en compte des risques physiques liés au climat.

## 7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Sienna AM France a retenu la thématique de la biodiversité comme un axe majeur de positionnement en matière ESG, tout en reconnaissant la difficulté à mettre en place des stratégies d'amélioration en l'absence d'un cadre conceptuel stable et partagé, et surtout faute de données solides sur lesquelles appuyer une trajectoire de progrès. Il s'agit néanmoins de commencer à travailler sur le terrain, de définir des proxys solides, et de contribuer à l'élaboration de normes communes.

### Définition des éléments de contexte

La biodiversité se définit comme la diversité entre les espèces, au sein des espèces, des écosystèmes et de leurs interactions. La biodiversité et les bienfaits de la nature pour l'homme influencent presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ils contribuent à la production de nourriture, à la purification de l'eau, à la régulation du climat et à la lutte contre les maladies, appelés services écosystémiques.

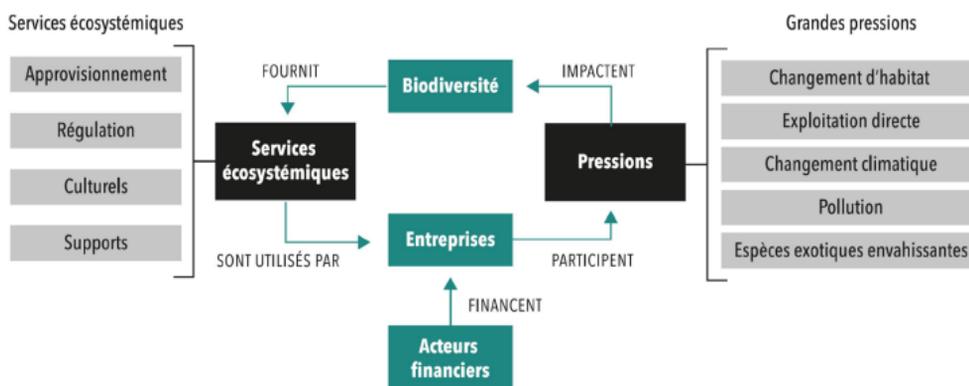
Cependant, ces ressources s'épuisent et se dégradent beaucoup plus rapidement qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité et cela est quasi exclusivement dû aux activités humaines. **1 million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction, 75 % de la surface de la Terre a été significativement altérée et 85 % des zones humides ont disparu**

Ce déclin met en péril un nombre important d'écosystèmes mais aussi de services écosystémiques essentiels à l'économie et à notre société. **L'IPBES<sup>10</sup> estime que 50 % du PIB mondial sera affecté par la perte de biodiversité.** A ce titre la perte de biodiversité constitue un risque financier.

<sup>10</sup>IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

L'IPBES identifie cinq grandes causes de perte de biodiversité (« pressions »), liées aux activités socio-économiques humaines :

- Le changement des habitats : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels – responsable de 30% de la perte de la biodiversité
- La surexploitation : l'exploitation directe de ressources supérieure à leur régénération naturelle – responsable de 23% de la perte de biodiversité.
- Le changement climatique : le rejet important de GES dérègle le climat entraînant des changements locaux trop rapides pour que les écosystèmes s'y adaptent (augmentation des températures, événements extrêmes etc.) – responsable de 14% de la perte de biodiversité.
- La pollution de l'air, de l'eau et du sol : la dégradation et la contamination des habitats qui deviennent nocifs pour les espèces qui y vivent – responsable de 14% de la perte de biodiversité.
- Les invasions biologiques : l'introduction d'espèces envahissantes par les activités humaines dans un nouvel écosystème entraînant des impacts écologiques, sanitaires et économiques – responsable de 11% de la perte de biodiversité.

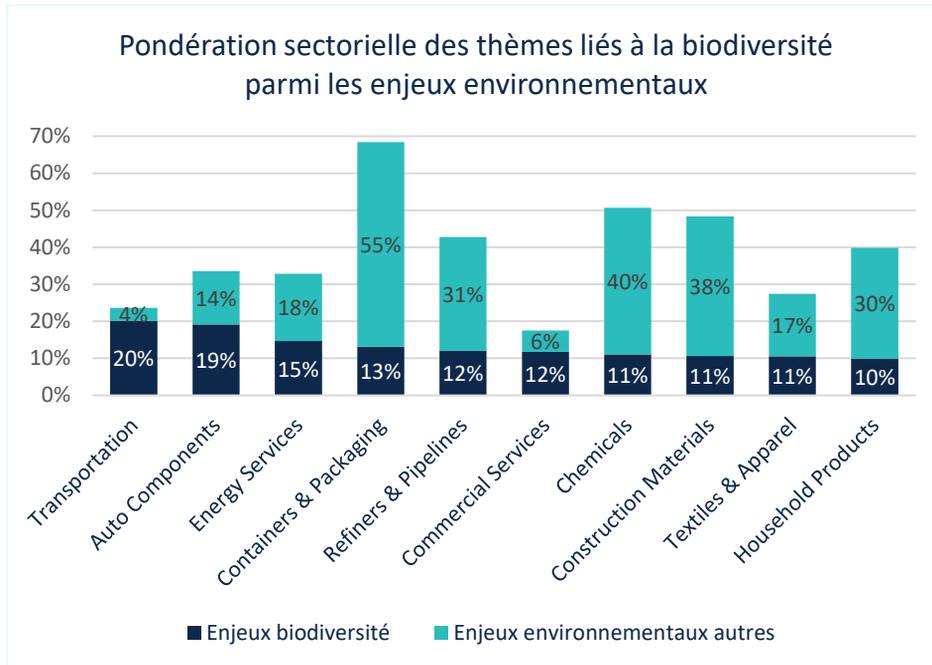


*Liens entre biodiversité et activités économiques – source : Icare, 2021*

La politique biodiversité de Sienna IM formalisée en 2023 a été mise à jour début 2025, destinée à couvrir toutes les classes d'actifs et expertises du groupe – dont Sienna AM France. Celle-ci engage le Groupe Sienna IM en faveur de la protection de la biodiversité et s'articule via 4 piliers :

### 1. L'intégration de la biodiversité dans les processus d'investissements :

- Application des politiques d'exclusions sectorielles du Groupe liées au climat. La hausse de la température est considérée comme une cause de perte de la biodiversité. L'application d'exclusions charbon et gaz non-conventionnels ainsi que le tabac implique une réduction de pression sur la biodiversité.
- Les enjeux biodiversité sont intégrés au sein de l'analyse des risques ESG utilisés dans le processus de sélection des titres. Cette notation extra-financière retient les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur. Les enjeux ESG peuvent inclure, en fonction du secteur, des problématiques liées directement à la dégradation de la biodiversité, hors enjeux climat.



*Source : MSCI Europe, Sustainalytics, 2024*

Le graphique présente les secteurs les plus exposés à des enjeux biodiversité, mis en perspective avec les autres enjeux environnementaux auxquels le secteur est exposé. Par exemple le secteur des transports est directement exposé à 20% de ses enjeux ESG à des problématiques biodiversité. Pour des raisons de présentation et de lisibilité seul les 10 secteurs les plus exposés aux enjeux biodiversité sont présentés.

## 2. L'Engagement

- Sienna AM France a signé l'engagement Finance for Biodiversity Pledge en 2023. L'engagement a été pris par un groupe d'institutions financières qui s'engagent à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités financières et de leurs investissements.
- Sienna IM a signé en avril 2024 la déclaration démontrant le soutien du secteur financier à un instrument international juridiquement contraignant (ILBI<sup>11</sup> en anglais) pour mettre fin à la pollution plastique. Cette déclaration a été rédigée par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), PRI, Finance for Biodiversity Foundation, Business Coalition for a Global Plastics Treaty, Dutch Association of Investors for Sustainable Development (VBDO) et CDP.
- Sienna AM France a lancé en 2024 un fonds dédié à la dette privée pour la biodiversité, qui vise à préserver et/ou restaurer la biodiversité en Europe en investissant dans des entreprises proposant des solutions pour améliorer la biodiversité, dans des entreprises mettant en œuvre une transition en faveur de la biodiversité et dans des entreprises démontrant les meilleures pratiques sectorielles en matière de préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, Sienna IM et Habitat (une société canadienne spécialisée dans les solutions environnementales) ont signé un accord de partenariat visant à intégrer la biodiversité à travers une analyse axée sur la biodiversité. Des indicateurs clés de performance en matière de biodiversité sont définis pour chaque entreprise/projet financé afin d'assurer un suivi annuel.
- Le Groupe Sienna IM initie par ailleurs d'autres partenariats liés à la biodiversité, mentionnés dans la politique du groupe.

<sup>11</sup>International legally Binding Instrument

### 3. Le suivi de l'impact sur la biodiversité :

- Suivi et mesure annuelle.
- Objectif d'amélioration continue de cette mesure, en identifiant les secteurs et émetteurs contribuant le plus à l'empreinte biodiversité, à partir de 2025.

### 4. Le suivi des dépendances à la biodiversité :

- Objectif de cartographie approfondie des secteurs et émetteurs investis les plus dépendants des services écosystémiques, à partir de 2025.

En résumé, la politique biodiversité de Sienna IM s'appuie et contribue aux 5 cibles suivantes du Cadre Kunming Montréal via les différentes actions et objectifs ci-dessous :

n° cible	Cible de Kunming-Montréal	Action(s) associée(s)
8	Minimisation des impacts du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'exclusions sectorielles</li> <li>• Feuille de route climat<sup>12</sup></li> <li>• Trajectoire de décarbonation avec l'engagement SBTi<sup>13</sup></li> </ul>
14	Intégration des enjeux liées à la biodiversité dans les processus de décisions d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration d'enjeux biodiversité dans le scoring ESG du processus de sélection</li> <li>• Fonds dette privée dédié à la biodiversité</li> <li>• Dialogue avec les entreprises</li> </ul>
15	Suivi et publication des risques, dépendances et impacts sur la nature par les acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de l'empreinte biodiversité des investissements</li> <li>• Evaluation des dépendances des investissements</li> </ul>
19	Mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un fonds dette privée dédié à la biodiversité en 2024.</li> </ul>
21	Partage de connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur la biodiversité</li> <li>• Plaidoyer</li> </ul>

### Une disponibilité imparfaite des méthodes et des outils

Les concepts, les modèles et les métriques utilisés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique sont maintenant largement connus et acceptés. Les données sont de plus en plus simplement disponibles (sociétés cotées, notées, ou simplement soumises à la CSRD) et les assujettis peuvent s'appuyer sur un écosystème de consultants et de prestataires de qualité.

<sup>12</sup>[https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/12/sienna\\_im\\_climate\\_roadmap\\_vf.pdf](https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/12/sienna_im_climate_roadmap_vf.pdf)

<sup>13</sup>[https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary\\_Sienna-Investment-Managers.pdf](https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Sienna-Investment-Managers.pdf)

## Une disponibilité imparfaite des méthodes et des outils

Les concepts, les modèles et les métriques utilisés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique sont maintenant largement connus et acceptés. Les données sont de plus en plus simplement disponibles (sociétés cotées, notées, ou simplement soumises à la CSRD) et les assujettis peuvent s'appuyer sur un écosystème de consultants et de prestataires de qualité.

Il n'en est pas de même s'agissant de la biodiversité, et l'effort demandé par la Loi Énergie Climat se heurte à des difficultés majeures :

- Compréhension et appropriation des concepts clé et de leur déclinaison opérationnelle ;
- Choix d'une métrique appropriée :  $\text{km}^2 \cdot \text{MSA}$  (médiane de l'abondance d'espèces au  $\text{km}^2$ ) ;
- Accès aux données nécessaires à la mesure des pressions et coût de cet accès : notre expérience s'agissant de débiteurs ne publiant pas encore de données CSRD est que les entreprises financées ne disposent d'aucune donnée en la matière. Plus généralement, même les sociétés cotées ne fournissent que rarement des données que nous pourrions utiliser pour faire des proxies.

## Empreinte biodiversité

Depuis 2024, Sienna AM France réalise un calcul des proxies de l'empreinte biodiversité des contreparties en passant par Iceberg Data Lab (IDL). Cette approche a permis d'avoir une première mesure estimée de la pression des différents fonds gérés par Sienna AM France sur la biodiversité.

L'empreinte biodiversité de l'entreprise (Corporate Biodiversity Footprint - CBF) est un indicateur essentiel qui mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité. Elle est mesurée en valeur absolue -  $\text{km}^2 \cdot \text{MSA}$ . L'empreinte biodiversité du portefeuille est estimée en proportion de l'exposition financière à chaque entreprise ou projet. Pour chaque ligne, l'empreinte absolue (exprimée en  $\text{km}^2 \cdot \text{MSA}$ ) est rapportée à la part détenue par le portefeuille, c'est-à-dire au ratio entre le montant financé et la valeur de l'entreprise ou du projet. Cela permet de refléter la contribution effective du portefeuille à la pression sur la biodiversité.

L'estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille de Sienna AM France (hors financement du secteur public et fonds corporate granulaires - seul le fonds article 9 corporate granulaire a été pris en compte dans le calcul de l'estimation) pour 2024 est : **-73,43  $\text{km}^2 \cdot \text{MSA}$** . Cette empreinte s'est dégradée de 21% en comparaison avec l'exercice précédent (-60,84  $\text{km}^2 \cdot \text{MSA}$ ). Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte d'un nouveau fonds dans le périmètre d'analyse (fonds article 9 corporate granulaire), ainsi que par les nouveaux investissements réalisés en 2024.

### **Plan d'amélioration continue**

La politique biodiversité de Sienna IM formalise les axes suivants à mettre en place à partir de 2025 pour l'ensemble de ses expertises dont Sienna AM France :

- Mieux appréhender l'impact sur la biodiversité à travers l'identification et l'analyse des secteurs et des émetteurs ayant une forte empreinte biodiversité au sein des portefeuilles.
- Mesurer le degré de dépendance des investissements aux services écosystémiques et les raisons de cette exposition. Et ceci à travers la réalisation d'une cartographie de dépendance à la biodiversité des investissements.
- Les multiples travaux d'engagement notamment via les initiatives collectives vont également poursuivre et s'intensifier.

## 8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

L'approche de Sienna AM France consiste à considérer que les éléments « extra-financiers » doivent être partie intégrante de l'analyse financière « classique ». La méthodologie présentée ci-après détaille la façon dont les risques ESG sont intégrés dans l'analyse crédit des entreprises qui font l'objet des opérations de financement de Sienna AM France.

### Processus d'analyse ESG

L'analyse des opportunités d'investissement inclut l'analyse des risques et des opportunités ESG, formalisée par nature tel que détaillé ci-après.

Sienna AM France a développé une méthodologie interne qui permet d'attribuer un score ESG aux projets étudiés. Ce score se fonde sur une analyse Risques/Opportunités tout en prenant en compte le principe de double matérialité (la matrice SASB est utilisée comme base pour définir la matérialité financière et les PAIs pour définir la matérialité d'impact).

L'élaboration d'un score basé sur les critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) se fait à travers une analyse qualitative axée sur les thèmes jugés pertinents :

#### a. Environnement

Thèmes	Illustrations d'axes d'évaluation
Climat	Mesure de l'empreinte carbone
Biodiversité	Mesure de l'empreinte biodiversité
Eau	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau
Déchets	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets
Energie	Mise en place d'initiatives pour réduire les émissions de carbone

#### b. Social

##### Capital Humain

Thèmes	Illustrations d'axes d'évaluation
Climat interne	Suivi des départs hors saisonniers et du taux d'absentéisme
Développement des compétences	Formation des salariés
Gestion des effectifs	Suivi de la participation des femmes dans la gestion de l'entreprise
Santé-sécurité	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une politique qui traite des questions de santé et de sécurité et de la prévention des accidents du travail

## Sociétal

Thèmes	Illustrations d'axes d'évaluation
Clients	Suivi des controverses
Entreprises & territoire	Existence de dons/subventions/mécénat au profit de la société civile
Sous-traitants & fournisseurs	Formalisation d'une politique d'achat responsable
Cybersécurité	Réalisation de tests et formation des collaborateurs sur la cybersécurité
Numérique	Mise en place d'une gouvernance du numérique (gouvernance des données, budget, performance, etc.)

### c. Gouvernance

Thèmes	Illustrations d'axes d'évaluation
CA & comités	Evaluation du nombre de membres indépendants
Relations avec le personnel et éthique des affaires	Formalisation et/ou mise en œuvre d'une charte éthique
Politique de rémunération	Mise en place et/ou mise en œuvre d'une politique de rémunération
Obligations fiscales	Prise de connaissances des litiges fiscaux en cours portant sur la société bénéficiaire le cas échéant

### Score ESG global

Le score ESG global repose sur la première analyse faite pour avoir un score E, S et G. Les scores pour les trois critères sont agrégés en fonction des pondérations définies en lien avec le secteur d'activité de l'entité concernée.

### Analyse Risques/Opportunités

Une analyse des risques et opportunités en lien avec la gestion des critères ESG est réalisée en suivant le principe de double matérialité. L'impact sur la société (impact sur la valorisation de la société) et l'impact sur l'environnement extérieur (matérialité d'impact) sont analysés.

A l'issue de cette analyse, les risques sont évalués en suivant l'échelle ci-dessous :



Pour ce qui est des opportunités, elles sont évaluées sur la base des Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau du fonds en question. L'opportunité est évaluée sur les critères E, S ou G en fonction des ODD. Les ODD respectés peuvent varier d'un fonds à un autre.

Conformément à la politique ESG de Sienna AM France, l'équipe implémente des processus robustes d'identification des controverses ESG ainsi que des risques ESG potentiels que ces controverses pourraient révéler.

La décision finale est prise collectivement au niveau du Comité d'investissement. Cette méthodologie fait l'objet d'une revue régulière (à minima annuelle) afin d'être ajustée en fonction des évolutions possibles.

### **Intégration des risques ESG dans l'analyse crédit**

- **Réalisation de scénarii stressés sur le business plan**

Chaque risque ESG majeur identifié lors de l'analyse se traduit par une modélisation financière faisant ressortir l'impact financier potentiel de ce risque. Le Comité d'investissement a donc une indication de la façon dont un risque ESG étudié toutes choses égales par ailleurs peut affecter la situation financière de l'entreprise.

- **Impact des critères ESG dans le scoring crédit**

Les critères ESG ont un impact direct sur la qualité de crédit de l'emprunteur. Pourtant, l'outil scorecard de Moody's, utilisé pour déterminer la qualité de crédit, n'intègre pas explicitement ces facteurs.

La scorecard Moody's permet de déterminer une estimation de rating, sur la base d'éléments qualitatifs ('business profile') et quantitatifs, issus des comptes historiques et de projections (utilisation d'un business plan version Sienna, basé sur des hypothèses jugées les plus probables).

Nous avons développé un outil interne de « notching », qui permet d'ajuster (à la hausse ou à la baisse) le résultat de la scorecard selon un certain nombre de facteurs.

La qualité du management et de la gouvernance peut avoir un impact d'un « notch » à la hausse ou à la baisse, selon l'évaluation des critères suivants :

- La qualité et la profondeur de l'équipe managériale
- L'organisation et l'efficacité du conseil d'administration
- La structure actionnariale
- La culture managériale

L'identification d'un ou plusieurs risques environnementaux et sociaux peut également se traduire par une dégradation du résultat de la scorecard d'un à deux « notches », selon l'appréciation de la matérialité et de la probabilité que le risque identifié se traduise par un impact financier au cours de la vie du financement.

### **Sources de données utilisées**

Les principales sources d'information utilisées sont les suivantes :

- Questionnaire ESG renseigné par les entreprises candidates au financement
- Site internet de l'entreprise / publications extra-financières
- Analyse de controverses réalisée par Ethifinance
- Echanges avec les représentants de l'entreprise
- Informations publiques (articles de presse, rapports, etc.)
- Rapports d'expertise réalisés par des tiers à la demande de Sienna AM France, lorsque cela est jugé nécessaire

## Dispositif de Contrôle

Le Contrôle interne s’assure dans le cadre du plan de contrôle annuel que :

- les moyens humains et techniques alloués à l’ESG sont mis en place ;
- la procédure de sélection des investissements est bien respectée, y compris sur la dimension de reporting ESG des entreprises ;
- le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité) est satisfaisant ;
- les informations commerciales sont adéquates et proportionnées.

## 9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

A fin décembre 2024, Sienna AM France gère en direct 2,2 milliards d’euros (encours déployés), dont :

- 0,2 milliards catégorisés Article 8 SFDR, soit 21% des encours déployés soumis à SFDR
- 0,3 milliards catégorisés Article 9 SFDR, soit 39% des encours déployés soumis à SFDR

La liste des fonds de Sienna AM France classés article 8 et article 9 est indiquée ci-dessous :

Nom du fonds	Article 8	Article 9	% des encours au 31/12/2024 <sup>14</sup>
Fonds Impact Social		X	5%
Sienna Rendement Avenir IV		X	4%
SID2 <sup>15</sup>		X	23%
F2E		X	3%
SID3		X	4%
RED VI IMPACT	X		8%
Predirec ABL 3	X		11%
Predirec ABL 3 Co-investment fund	X		3%
Sienna Biodiversity Private Credit Fund		X	-

<sup>14</sup>Par rapport au encours déployés des fonds soumis à la réglementation SFDR.

<sup>15</sup>SID2 est l’appellation commerciale du fonds Predirec ENR 2.

## II. Déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité

### 1. Synthèse

Sienna AM France est constituée d’une quarantaine de collaborateurs et n’entre donc pas dans le champ du « Comply » obligatoire pour les Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP), fixé à 500 salariés.

Sienna AM France a choisi de prendre en compte les principales incidences négatives (PAI) de ses décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité dans une logique de meilleur effort. La SGP se conforme au reporting PAI tel que défini dans le règlement SFDR, en reportant sur les 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs spécifiques aux actifs immobiliers, complétés par au moins 1 indicateur environnemental et 1 indicateur social supplémentaires.

### 2. Description des principales incidences négatives

La déclaration des principales incidences négatives couvrant la période de référence allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 est intégrée au rapport article 29 LEC disponible sur le site Internet de la société.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés*					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explications & mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	41 326,59	159 499,99	- Les émissions de GES sont allouées selon la part de détention de Sienna AM France dans l'entreprise/le projet calculée de la façon suivante : valeur de l'investissement/valeur d'entreprise ou du projet.  - Recours à des estimations pour les emprunteurs n'ayant pas répondu au questionnaire ESG annuel).
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	12 747,55	58 714,50	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	530 528,33	543 218,32	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros investis	576,10	676,03	- Sienna IM a signé son engagement SBTi début 2024. Depuis février 2025, Sienna IM a obtenu le statut « validé » de la part de SBTi pour ses objectifs de réduction des émissions de GES.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	74 884,74	346,70	- Engagement de bilan carbone prévus dans certaines documentations financières.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0%	0%	- Sienna AM France n'investit pas dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	44,41%	81,7%	- Les écarts s'expliquent principalement par des évolutions de périmètre, de données financières et de méthodologies d'estimation carbone. Pour les entreprises financées, le principal facteur de variation est lié à l'évolution de l'empreinte carbone, portée par la croissance du chiffre d'affaires des actifs et par la mise à jour des facteurs d'émissions dans la base Empreinte de l'ADEME.  - L'indicateur « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » couvrait les scopes 1 et 2 en 2023. Pour l'exercice 2024, les 3 scopes sont couverts par l'indicateur.	
	Part de la production d'énergie non renouvelable	12%	ND (Non disponible)		

\*Fonds de fonds exclus du calcul

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explications & mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	ND	1,81	- Faible taux de réponse pour cet indicateur.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	1,8%	8,6%	- Sienna IM, a publié sa politique biodiversité en 2023 (mise à jour en avril 2025). Cette politique se décline au niveau de Sienna AM France.  - Taux de couverture 2023 : 52% / 2024 : 88 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	- Sienna AM France cherche à sensibiliser des emprunteurs aux problématiques de rejets dans l'eau pour améliorer la qualité des données fournies par les entreprises.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,28	0,84	- Sienna AM France cherche à sensibiliser des emprunteurs aux problématiques de production de déchets dangereux pour améliorer la qualité des données fournies par les entreprises.  - Taux de couverture 2023 : 16% / 2024 : 54%
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des NU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0%	2%	- Sienna AM France réalise une analyse des emprunteurs faisant l'objet de financement pour vérifier leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explications & mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	20,32%	62,4%	- Taux de couverture 2023 : 34% / 2024 : 68%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10,57%	14,63%	- L'amélioration des pratiques des entreprises en matière de parité est un des objectifs prioritaires du groupe et se traduit dans certaines des clauses d'impact.  - Taux de couverture 2023 : 34% / 2024 : 62 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31,37%	3%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	- Sienna AM France n'investit pas dans les entreprises engagées dans les activités liées aux armes controversées.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explications & mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs optionnels</b>					
Environnemental	15. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	15,75%	40,5%	- La plupart des emprunteurs ont pris des mesures de réduction de leurs émissions. Les emprunteurs TPE/PME, souvent moins structurés sur les enjeux ESG, présentent en général un niveau d'engagement plus limité.
	16. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	20,16	9,21	- L'évolution de cet indicateur va être liée à la répartition sectorielle du portefeuille. Les portefeuilles historiques de financement Corporate présentaient un fort prisme industriel se traduisant par un taux d'accident plus élevé. Ce biais sectoriel est moins présent dans les nouveaux millésimes de fonds.
Social	17. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	32,79%	0,81%	-Taux de couverture 2023 : 34% / 2024 : 69%
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>					
Combustibles fossiles	1. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0%	0%	- Sienna AM France n'investit pas dans les actifs liés au secteur des combustibles fossiles
Efficacité énergétique	2. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	0%	9,5%	-

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explications & mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>					
<b>Indicateurs optionnels</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers	4 420,75	ND	- Ce reporting constitue la première édition dans laquelle les émissions de GES sont présentées séparément pour les entreprises et les actifs immobiliers financés, afin de refléter plus fidèlement la nature et l'origine des émissions selon le type d'exposition.
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers	1 519,81		
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers	118,89		
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,000011	ND	- Premier reporting en 2024 pour cet indicateur. - Taux de couverture 2024 : 13%

### 3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'identification des principales incidences négatives dans le cadre de nos activités de financement passe par l'accès à des données de qualité.

Sienna AM France finance dans le cadre de ses activités des entreprises de petite taille et de taille intermédiaire (PME et ETI), des sociétés projets (SPV) portant des actifs de production d'électricité d'origine renouvelable ou des actifs immobiliers, et des collectivités locales (notamment départements, communes). Ces organisations sont en très large majorité non cotées et non soumises, étant donné leur taille, à la directive CSRD. Compte-tenu de cette typologie des emprunteurs, les données ESG et en particulier celles relatives aux principales incidences négatives, ne sont pas disponibles publiquement ou sur des bases de données spécialisées.

A ce stade, les fonds corporate granulaires ne sont pas intégrés dans l'analyse des principales incidences négatives, du fait du caractère court-terme (inférieur à 1 an) des financements, de l'absence de relation commerciale directe avec les emprunteurs, et de leur typologie (start-ups, TPE).

Notre approche se base sur des informations de trois natures :

- Informations fournies par l'emprunteur : Sienna AM France organise chaque année une collecte de données ESG auprès de ses emprunteurs. Le questionnaire couvre les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, incluant notamment des questions relatives aux informations nécessaires au calcul des principales incidences négatives. La dernière campagne de collecte de données ESG a été réalisée en 2025, sur l'exercice 2024, via la plateforme Tennaxia, qui gère les envois et l'agrégation des données. Par ailleurs, les documentations de financement signées depuis 2022 prévoient, sur les fonds SFDR article 8 et article 9, des engagements d'information annuels relatifs à la performance extra-financière.
- Informations déduites par les équipes de Sienna AM France : concerne principalement les questions binaires (Oui/Non) pour lesquelles la connaissance de l'emprunteur permet à l'équipe de gestion de répondre avec certitude pour le compte de l'emprunteur. Cela concerne notamment l'exposition à des activités liées aux énergies fossiles, aux armes controversées, etc.
- Informations calculées : dans le cas des données environnementales que les entreprises ne sont pas en mesure de nous fournir, nous utilisons des estimations calculées principalement par des fournisseurs de données externes pour l'empreinte carbone et biodiversité.

Dans le cas où Sienna AM France ne dispose pas de suffisamment de données pour calculer des proxies, ou lorsque cette approche est jugée non pertinente, alors aucune donnée n'est renseignée.

La hiérarchisation des principales incidences négatives est traduite dans notre définition d'un investissement durable disponible sur le [site Internet de la société](#).

Les PAI suivants sont priorisés :

- PAI 3 : intensité carbone des entreprises financées
- PAI 4 : activité liée au secteur des énergies fossiles – PAI traduit dans notre politique d'exclusion qui prévoit une exclusion totale des entreprises de ce secteur
- PAI 7 : activité affectant des zones sensibles de biodiversité
- PAI 8 : émissions de polluants dans l'eau
- PAI 9 : émissions de déchets polluants
- PAI 10 : absence de violation des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE
- PAI 14 : activité liée à des armes controversées

Ces principales incidences sont traduites notamment dans notre politique d'exclusions.

#### 4. Politique d'engagement

Les éléments relatifs à cette thématique sont développés dans la section **4 – Stratégie d'engagement auprès des émetteurs**, à laquelle il convient de se référer pour une présentation complète de l'approche de Sienna AM France.

#### 5. Référence aux normes internationales

Sienna AM France, soit directement soit via le groupe Sienna IM, participe à des initiatives internationales et locales en matière d'investissement responsable :

- Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : en 2015, Sienna AM France s'est officiellement engagée en faveur de l'investissement responsable en devenant signataires des PRI (depuis 2023, à travers la signature de Sienna IM).
- Science Based Targets initiative (SBTi) : Sienna IM s'est engagé auprès de SBTi en janvier 2024. Sienna AM France en tant qu'expertise Private Credit de Sienna IM est concerné par cet engagement.
- Carbon Disclosure Project (CDP) : CDP Climate Change, CDP Water Security et CDP Forest. Sienna IM adhère au CDP depuis avril 2023.
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) : Sienna IM soutient les recommandations de la TCFD et encourage toutes les entreprises de son portefeuille à aligner leurs informations sur les recommandations de la TCFD.
- Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) : Sienna AM France soutient les recommandations de la TNFD.
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) : pour évaluer la matérialité financière, Sienna AM France s'appuie sur la méthodologie SASB.
- Initiative Climat International (iCI) : Sienna AM France est membre de l'iCI depuis 2021. L'iCI a été créée à l'origine par des sociétés françaises de capital-investissement qui ont décidé d'unir leurs forces et de contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C.

La liste de l'ensemble des initiatives auxquelles Sienna et ses expertises ont adhéré est publique et disponible sur le [site Internet de la société](#).

# CONTACTS

**Laurent Dubois**

*Managing Director*

laurent.dubois@sienna-im.com

**Alix Faure**

*Chief Sustainability Officer*

alix.faure@sienna-im.com

**Ouissal Jalal**

*ESG Senior associate*

ouissal.jalal@sienna-im.com



**Sienna**  
INVESTMENT MANAGERS